



3b1- PLAN DE ZONAGE

JARZÉ-VILLAGES
Communes déléguées de CHAUMONT-D'ANJOU et LUÉ-EN-BAUGÉOIS

PLAN D'ENSEMBLE - Planche 2/2

| | Prescription | Arrêt | Approbation |
|-------------|--------------|------------|-------------|
| ÉLABORATION | 18/06/2015 | 19/04/2018 | 21/02/2019 |

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2015

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

1:5 000

LÉGENDE (1/3)

Cadastre au 01/01/2015

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcellaire
- Limite communale

Éléments contextuels

LIEU-DIT

- Réseau hydrographique
- Cimetière

Zonage

- Limite du zonage
- Libellé de zone

Éléments de patrimoine naturel et paysager protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

- Mare et plan d'eau
- Boire
- Zone humide
- Arbre remarquable
- Haie et alignement d'arbres remarquables
- Boisement remarquable

LÉGENDE (2/3)

Éléments de patrimoine bâti et paysager protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

- Edifice remarquable et élément de petit patrimoine
- Identifiant de l'élément de patrimoine bâti ponctuel
- Mur, muret
- Ensemble bâti remarquable
- Jardin et espace non bâti

- Bâtiment susceptible de changer de destination de construction (L151-11 du Code de l'urbanisme)
- Identifiant du bâtiment susceptible de changer de destination de construction
- Voie et chemin à préserver et à créer (L151-38 du Code de l'urbanisme)
- Recul le long des grands axes routiers (L111-6 à L111-10 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Identifiant de l'emplacement réservé
- Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

LÉGENDE (3/3)

- Zone de bruit le long des infrastructures terrestres
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- Secteur soumis au risque effondrement
- Zone non aedificandi